



AVIS AYANTS DROIT

Enquête publique parcellaire concernant

L'opération de sécurité entre Espondeilhan et Neffiès

« Aménagement du carrefour de la RD 15 avec la RD 33 »

sur le territoire des communes d'Espondeilhan et de Coulobres

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant (adresse ci-dessous) dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu de l'article L 311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchués de tous droits à l'indemnité.

**Département de l'Hérault
Hôtel du Département
Direction Générale Adjointe – Aménagement du territoire
Pôle Routes et Transports
Service Procédures et négociation
1000 rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4**